NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/52/1017 S/1998/762 17 août 1998 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Cinquante-deuxième session Point 61 de l'ordre du jour QUESTION DE CHYPRE CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquante-troisième année

Lettre datée du 14 août 1998, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre datée du 14 août 1998 que vous a adressée M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe — qui contient une lettre datée du 30 juillet 1998 que M. Rauf R. Denktash, Président de la République turque de Chypre-Nord, a adressée à M. Ernesto Samper, Ex-Président de la Colombie, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés — comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Gürcan TÜRKOĞLU

ANNEXE

<u>Lettre datée du 14 août 1998, adressée au Secrétaire général</u> par M. Aytuğ Plümer

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre que M. Rauf R. Denktaşh, Président de la République turque de Chypre-Nord a adressée le 30 juillet 1998 à M. Ernesto Samper, Ex-Président de la Colombie, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, au sujet de la section relative à Chypre du Communiqué adopté à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue les 19 et 20 mai 1998 à Cartagena, en Colombie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

<u>Le Représentant de la République</u> turque de Chypre-Nord

(Signé) Aytuğ PLÜMER

APPENDICE

Lettre datée du 30 juillet 1998, adressée par M. Rauf R. Denktașh à M. Ernesto Samper, ex-Président de la Colombie et Président du Mouvement des pays non alignés

Me référant à la section relative à Chypre du Communiqué adopté à la Réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue les 19 et 20 mai 1998 à Cartagena de Indias (Colombie) (A/52/970-S/1998/574, annexe), je tiens à affirmer que ladite section contient des vues partiales et fausses qui vont à l'encontre du régime de droit en vigueur à Chypre et des réalités actuelles de l'île.

Les allégations concernant "l'intransigeance de la Turquie et les efforts déployés par la partie turque pour introduire des conditions préalables" sont sans fondement, ne correspondant en rien à ce qui s'est réellement passé lors des deux séries de négociations directes tenues à Troutbeck (New York), et à Glion (Suisse) en juillet et août 1997 respectivement. Elles méconnaissent le fait que c'est la partie chypriote grecque qui a fait de l'accession à l'Union européenne (UE) une condition préalable aux négociations depuis que M. Cleridès a pris ses fonctions en 1993. Ayant gagné les élections la même année sur la base d'un programme se fondant sur un rejet total de l'ensemble d'idées formulées par l'ONU en 1992, M. Cleridès s'est efforcé depuis de ruiner les principes mêmes établis au cours du processus de négociation, et il y est parvenu avec l'aide de l'Union européenne, qui, à son sommet de Luxembourg, en décembre 1997, a décidé d'ouvrir des négociations d'accession avec l'administration chypriote grecque de Chypre-Sud.

Le fait que le but réel poursuivi par la partie chypriote grecque dans les négociations n'ait pas été de trouver une solution en toute bonne foi, mais de rehausser ses perspectives d'entrée à l'Union européenne par des manoeuvres tactiques, a été admis publiquement par M. Cleridès, qui a déclaré ce qui suit le 6 novembre 1997 :

"L'astuce consiste à donner l'impression que vous allez accepter une proposition pour que l'autre partie la rejette, puis de présenter l'autre partie au monde comme la partie intransigeante."

Quand j'ai interrogé M. Cleridès lors de la première série de conversations face à face à Troutbeck en juillet 1997 sur le fait que la partie chypriote grecque avait unilatéralement et illégalement demandé à adhérer à l'Union européenne avant qu'un règlement politique ne soit obtenu à Chypre et que le fragile équilibre entre la Turquie et la Grèce au sujet de Chypre soit assuré, il m'a répondu que la question de l'Union européenne était une "affaire gouvernementale", avec laquelle je n'avais rien à voir, puisque nous négociions comme "chefs de communauté". De même, lorsque je l'ai pris à partie au sujet de l'achat à la Fédération de Russie du système de missiles S-300 et de son déploiement imminent dans l'île, il m'a répondu qu'en tant que "gouvernement d'un État souverain", son gouvernement avait le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, quelles qu'elles soient, afin de "se défendre". Une telle façon de penser, qui feint d'ignorer:

- a) L'égalité de droits et de statut de la partie chypriote turque à Chypre;
 - b) L'équilibre entre la Turquie et la Grèce au sujet de Chypre;
- c) La nécessité de maintenir la paix et la stabilité régionales en s'abstenant d'incorporer des armes perfectionnées dans l'arsenal militaire, comme l'a d'ailleurs exigé le Conseil de sécurité dans ses dernières résolutions,

a non seulement bloqué tout progrès dans les négociations, mais a rendu futiles les "pourparlers intercommunautaires".

En prétendant être un pays non aligné alors qu'il est déjà un "membre associé" de l'Union européenne et a déjà entamé avec l'Union les "négociations en vue de l'adhésion", contrevenant ainsi aux Accords de Zurich et de Londres de 1959-1960 au sujet de Chypre et au principe de la primauté du droit, le Gouvernement chypriote grec de Chypre-Sud bafoue les principes du non-alignement. Il nous semble d'autant plus curieux que le Mouvement des pays non alignés puisse considérer ce gouvernement comme l'un de ses membres authentiques que le Gouvernement chypriote grec a bien précisé qu'il aspirait à devenir membre de l'Union européenne et que si cela devait lui coûter son "non-alignement", qu'à cela ne tienne!

Les autres paragraphes du Communiqué final sont si partiaux et détachés de la réalité qu'ils méritent à peine une réponse détaillée. Je me bornerai donc à rappeler plusieurs faits fondamentaux bien établis sans lesquels il n'est pas possible de procéder à une analyse correcte ou impartiale de la question de Chypre.

Le conflit chypriote a été déclenché par les Chypriotes grecs en collusion avec la Grèce en 1963, afin d'"helléniser" ce qui était un État binational, ce que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a considéré comme la "maison commune de la communauté chypriote grecque et de la communauté chypriote turque". Il s'agissait d'annexer l'île à la Grèce (enosis). Les violences dirigées contre la communauté chypriote turque afin de réaliser l'enosis ont représenté rien de moins qu'une campagne de nettoyage ethnique et infligé des souffrances indicibles à la population chypriote turque.

Il est triste, et pourtant significatif, de noter que le Mouvement des pays non alignés, qui, selon les termes de l'un de ses dirigeants, se considère comme "la conscience de l'humanité", est resté muet sur les violences et les traitements cruels et inhumains réservés à la population chypriote turque à l'époque, sans même parler de prendre des mesures pour y mettre fin.

Seule la Turquie, agissant conformément au Traité de garanties de 1960, a pris des mesures efficaces pour sauver les Chypriotes turcs de l'anéantissement total et protéger l'indépendance binationale de Chypre. Les critiques que le Mouvement des pays non alignés dirige contre la présence des forces turques à Chypre en attendant un règlement politique qui permettrait de continuer à garantir la sécurité et l'existence même du peuple chypriote turc sur l'île de Chypre sont donc totalement injustifiées.

La démilitarisation est un objectif à long terme qui ne peut être abordé que dans le cadre d'un règlement politique et selon les dispositions du paragraphe pertinent de l'Ensemble d'idées de l'Organisation des Nations Unies. En tout état de cause, un gouvernement qui poursuit une campagne systématique de militarisation en collaboration avec la Grèce, qui leur coûte 2 millions de dollars par jour, et qui comprend l'achat du système de missiles S-300, ne peut pas parler sérieusement de démilitarisation. Il faut aussi se rappeler que le Gouvernement chypriote grec refuse même les propositions beaucoup plus réalistes et pratiques qui figurent dans l'ensemble de mesures concernant la "cessation de l'affrontement" proposées par l'Organisation des Nations Unies, qui permettraient de réduire la tension le long de la frontière.

Enfin, je voudrais signaler que ce n'est pas la partie chypriote turque qui s'oppose au dialogue sur la base de l'égalité véritable. Cela dit, l'histoire du processus de négociation, vieille de plusieurs décennies, montre bien que pour que ce dialogue débouche sur des résultats quelconques, il doit être fondé sur les réalités de Chypre, à savoir l'existence de deux États indépendants et souverains sur l'île. À défaut, le Gouvernement chypriote grec continuera d'exploiter le processus de négociation afin de consolider et d'user de son titre de prétendu "gouvernement de Chypre" au détriment de la partie chypriote turque ainsi que de la paix et de la réconciliation dans l'île.

Le Président

(<u>Signé</u>) Rauf R. DENKTASH
